

Le sacré et l'émotion : variables de la gestion locale

L'implication des pouvoirs traditionnels dans la gestion ou l'aménagement des activités crevettières à Madagascar est à ce point incontournable que nous pensons que toute tentative d'intervention extérieure qui ferait fi de ces réalités locales serait vouée à l'échec. Les fortes tensions sociales que l'on peut observer dans les fronts pionniers de la pêche crevettière sont en partie dues à l'intensification rapide de cette activité, aux migrations, mais aussi à l'importance des enjeux liés à l'accès et la gestion de cette ressource. Ces tensions sociales donnent lieu à des affrontements entre rivaux où l'usage de pratiques magico-religieuses est presque systématique. Les rituels d'interpellation des ancêtres et des entités spirituelles dans la gestion des conflits sont courants à Madagascar, mais apparaissent avec plus d'intensité encore dans les communautés concernées par la valorisation de nouvelles ressources, que ce soit les pierres précieuses ou les crevettes, et confrontées à la présence de migrants. Cette situation intervient dans le contexte des tentatives d'aménagement de l'activité halieutique. Elle indique une implication volontaire des acteurs dans la structuration locale de ce secteur d'activité, bien que cette implication n'aille pas toujours dans le sens d'une meilleure consolidation des efforts et des alliances.

La situation que connaît l'Ankarana (cf. carte 1) illustre fort bien cette problématique. L'autorité toujours bien réelle du roi et l'intensité de sa relation avec le peuple ont certainement contribué à la résistance des Antankarana face à certains aspects du développement de fronts pionniers sur la côte de la baie d'Ambaro. L'exemplarité de la communauté d'Ambavanankarana sera utile pour comprendre la complexité des enjeux, les tensions (exacerbées notamment par le climat émotif de la

communauté) et l'important recours au pouvoir des ancêtres, aux tabous et à la sorcellerie, autant de méthodes d'intervention et de réglementation des activités halieutiques.

Des possédés politiques

¹ Malgré la forte majorité féminine au sein de ce groupe, les hommes n'en sont pas exclus. Toutefois, les hommes sont fréquemment possédés par des entités différentes de celles des femmes et dont l'identité est socialement peu ou pas connue. Certaines de ces entités, par exemple les génies de la nature (*tsiñy*), jouissent d'un pouvoir de guérison qu'elles rendent disponibles à la population par le biais du possédé (GIGUÈRE, 1999)

² Ce panthéon se nomme « *fanjakana* », terme utilisé de manière indifférenciée à l'égard du « pouvoir », qu'il soit royal, ancestral ou étatique

Investis d'un pouvoir par leur mariage spirituel avec un ou des ancêtres influents, les possédés royaux¹ participent activement à la gestion coutumière des activités crevettières. Ces individus sont les élus de certains défunts dont plusieurs, de leur vivant, jouissaient d'une alliance directe ou indirecte avec la famille royale. Ces ancêtres royaux font partie d'un panthéon d'entités spirituelles chapeauté par un dieu suprême (*Zanahary*) et côtoient les génies de la nature et les ancêtres non royaux (moins puissants)². Dans ce type de possession, présent sur tout le territoire malgache (ESTRADE, 1977), les possédés assurent le maintien de l'ordre cosmogonique par leur intercession. Au sein de cet ordre s'inscrit le pouvoir royal, aux côtés des génies de la nature et autres entités. Ainsi, la royauté et ses représentants, qu'ils soient morts ou vivants, obtiennent un pouvoir à caractère intemporel par leur alliance intrinsèque avec le dieu suprême et le monde de la surnature. Après l'« élection » du possédé par l'entité spirituelle, l'identité et le statut social du premier se transforment en fonction de l'identité et du statut social de la seconde. Les possédés issus généralement de familles autochtones sont choisis par des défunts détenant toujours un pouvoir sur la vie terrestre. Ils gagnent ainsi le respect des nobles (GIGUÈRE, 1999). Ils deviennent, de surcroît, des personnes d'influence. Le lien entre le peuple et les nobles est ainsi soudé (BARÉ, 1978 ; 1980 ; 1987).

Par la voix des possédés, les entités conseillent la population sur l'organisation des rituels traditionnels comme pour celle des activités politiques et économiques. Leur intervention se situe au niveau de la réglementation des activités. Un ancêtre s'immisce dans les débats sur l'activité moderne lorsqu'elle crée des désaccords au sein de la population. On demande alors, comme nous le montrerons plus loin dans le texte, directement à l'ancêtre le plus influent de régler la question.

Par ailleurs, les possédés obéissent à des tabous personnels dictés par leurs entités. Ces mêmes entités ont le pouvoir de maintenir ou d'imposer des tabous à une communauté qui, par son obéissance, se verra protégée. Dans l'affirmation ou la réaffirmation d'un tabou ancestral, actif ou révolu³, qu'il provienne d'ancêtres ou des génies de la nature, la famille royale et ses représentants font également figure d'autorité.

³ Il est en effet possible de se départir d'un tabou individuel ou collectif par l'exécution d'un rituel et d'une offrande dictée par l'ancêtre ayant autorité dans le domaine



Scène de transe
chez les femmes de pêcheurs.

Dans tout Madagascar, la création d'un village nécessite généralement l'exercice d'un rituel visant à s'allier les génies de la nature et à consacrer le territoire choisi en le marquant d'un *toñy*, arbre-autel de fondation. Mais comme cela a été expliqué précédemment, les habitants d'Ambavanankarana n'ont jamais entrepris ce rituel puisque ce lieu, appartenant au roi qui incarne l'autorité divine, n'a nul besoin de contracter d'entente avec les génies pour confirmer son droit de propriété. Cela implique donc que, dans ce village particulier, les habitants cohabitent avec les génies de la nature, situation exceptionnelle s'il en est. La présence, au village, de ces génies s'ajoute à celle des ancêtres. La concentration d'entités spirituelles dans ce territoire sert parfois d'alibi à la rigidité des tabous en place.

Les particularités de la communauté d'Ambavanankarana, son économie, ses ressources naturelles, son caractère sacré et sa proximité avec les principaux lieux de cultes royaux, en font une zone particulièrement conflictuelle et difficile à vivre. La circulation y est grande et ce, malgré sa localisation dans une zone enclavée. De plus, la part d'autochtones⁴, plus de 50% en 1997, dépasse nettement celle des autres villages de la baie d'Ambaro. L'affluence de migrants encourage néanmoins les

⁴ Le village d'Ambavanankarana présente une situation particulière puisque (cf. chapitre précédent) étant interdit d'y naître et d'y mourir, aucun habitant ne peut prétendre au titre d'autochtone, fors le souverain. Le terme d'autochtone dans cette situation précise est donc employé pour désigner les familles antankarana installées depuis longtemps dans ce village, et ayant par là un pouvoir d'antériorité, par opposition aux nouveaux venus, *vahiny*.

autochtones à lutter pour conserver leur autorité et le contrôle de l'accès à la ressource par le maintien d'anciennes pratiques rituelles ou la création de nouveaux tabous.

En effet, leur mode de gestion coutumière et d'exploitation de la ressource visant en premier lieu la satisfaction des besoins de subsistance, les autochtones craignent à la fois la perte de cette ressource essentielle pour eux mais également la colère de leurs ancêtres et des génies de la nature qui peuplent la côte (mangroves, rivières, arbres et rochers). Le non-respect des usages et règles traditionnels provoquerait la déchirure entre l'ici-bas et la surnature, entre celui des vivants et celui des morts (BARÉ, 1978). Cette déchirure, nécessairement précédée par la violation de tabous, entraînerait directement la condamnation du peuple par l'avènement d'une catastrophe (cyclone, épidémie, destruction des ressources, etc.).

En guise de protection ou par la sacralité conférée à ce lieu, on y retrouve un nombre important de possédés : 3 % de la population est habitée par au moins une entité, 87 % des possédés recevraient des entités royales issues de la branche souche des Antankarana⁵, et près de 40 % de ces possédés seraient habités par des ancêtres antankarana, les *Antandrano*⁶.

On consulte fréquemment l'ainé des *Antandrano*, Dadin'Koto, pour des conseils ou la justification d'une intervention. Chose peu fréquente, presque toutes les possédées du village se prétendent mariées à cette entité, de loin la plus influente chez les Antankarana. L'intervention de cette entité particulière a notamment été suscitée pour résoudre un conflit portant sur l'utilisation, par les migrants, de filets maillants.

Les autorités traditionnelles avaient prononcé un interdit portant sur l'usage de ce nouvel engin, considéré comme contraire aux pratiques de pêche autochtone qui reposent essentiellement sur l'usage des barrages fixes (*valakira*). Le filet maillant avait été introduit, nous tenons à le préciser, par les sociétés de collecte. Cet interdit contrevenait donc à leurs intérêts et elles se sont employées à infléchir cette décision. Pour résoudre ce conflit, les conseillers royaux ont interrogé l'ainé des *Antandrano* via la plus prestigieuse possédée⁷. Après consultation, la confusion règne : l'ancêtre se serait ouvertement désintéressé du tabou sur les filets alors que les conseillers royaux auraient, malgré lui, réaffirmé publiquement le tabou. Dans ce cas, le pouvoir traditionnel tend à s'affirmer dans l'opposition aux sociétés de collecte et par là aux migrants en imposant un tabou, même non validé par la possédée en charge du culte des ancêtres.

⁵ Les Antankarana forment un groupe culturel relativement récent dans l'histoire des sociétés malgaches. Ils sont issus de la branche des Zafinifotsy qui se sont détachés de celle des Zafinimena pour constituer leur propre organisation vers le XVI^e siècle. Un membre des Zafinifotsy s'est allié aux autochtones résidant près du massif de l'Ankarana et fonda la royauté Antankarana, au XVIII^e siècle.

⁶ L'appellation *Antandrano* réfère aux « gens qui viennent de l'eau », c'est-à-dire aux ancêtres morts dans l'eau lors du conflit entre Antankarana et Merina, en 1840.

⁷ Michèle FLORES (1999 : 143) rapporte que la « représentation donnée d'un personnage du répertoire doit répondre à certaines normes (costume, façon de parler, domaine d'intervention thérapeutique correspondant à sa spécialisation, etc.), mais varie sensiblement en fonction de la compétence, de l'intelligence, des qualités propres de la personne possédée, surtout quand celle-ci a longuement fait corps avec son esprit qui constitue une part d'elle-même ».

Il n'y a pas que les engins de pêche qui soient soumis aux tabous. Les lieux, les jours et les méthodes de pêche font l'objet de sanctions. Ambavanankarana, étant situé « dans la bouche de l'Ankarana », des tabous existent en fonction des zones d'exploitation (avec filet ou *valakira*) : dans l'embouchure ou dans la rivière, en deçà ou au-delà de la pierre sacrée (*orimbato*) qui représente les ancêtres défunts.

Le jour du mardi, il est interdit de retourner la terre afin que, dit-on, l'ordre et la paix entre le monde des morts et celui des vivants soient maintenus. Par conséquent, les engins fixes employés principalement par les autochtones ne peuvent être installés ce jour-là alors que les pêcheurs migrants ne sont pas soumis à cette contrainte. Enfin, les prières des catholiques (*mivavaka katoliky*) sont prohibées en mer et sur la côte puisque les ancêtres Antandrano ont refusé de se convertir à cette religion en 1840.

C'est dans ce contexte de résistance par le biais de la spiritualité et de l'autorité traditionnelle que des conflits sociaux majeurs liés à l'aménagement de la pêche crevettière se développent. Ces conflits s'expriment d'ailleurs de façon récurrente en termes de tabous et de jalousie.

Comme cela a été expliqué dans le chapitre précédent, les Antankarana ont un lien sacré et historique avec ce lieu. L'affluence massive de migrants met en péril non seulement son caractère sacré mais aussi la gestion villageoise des activités lucratives qui s'y développent. Ce conflit est cependant davantage attribuable à la menace d'une « dilution » des pratiques et croyances autochtones face à l'avènement massif d'étrangers qu'à l'origine ethnique des individus.

Les possédées royales ont généralement une grande autonomie économique. En effet, étant souvent d'importantes gestionnaires d'emplacements d'engins fixes de capture, de *valakira*, elles reçoivent une rente de location par les utilisateurs qu'elles sélectionnent, rendant, de surcroît, l'achat de ces emplacements pratiquement impossible pour les étrangers, en raison du prix élevé fixé par les propriétaires. Ces femmes, dignitaires des âmes de puissants défunts, forment un noyau organique au sein d'une communauté villageoise passablement déstructurée.

Dans un contexte de résistance locale à la venue massive d'étrangers, les entités spirituelles originaires de la région sont hautement valorisées. Une nouvelle catégorie d'entités est apparue vers 1970⁸. Cette période correspond, nous le rappelons, au début de l'accélération de l'activité crevettière dans le nord de Madagascar. On les nomme *njary nintsy*, « dame froide ». Ces entités, de nature et d'origine inconnues, sont fré-

⁸ Autrefois clownesques, ces entités auraient un comportement plus violent depuis 1975 (SHARP, 1990).

quemment associées au « mal » en raison des torts qu'elles sont susceptibles de causer. Leur pouvoir se manifeste dans d'autres sphères plus informelles, notamment la sorcellerie.

Offensive et défensive chez les pêcheurs

À Madagascar, l'interrelation entre les pratiques magico-religieuses (sorcellerie et possession) et l'organisation politique et économique est une constante. Par la possession, certains groupes ou individus expriment leur résistance face à de nouvelles contraintes et de nouveaux contextes sociaux imposés (COMAROFF, 1985 ; ONG, 1988 ; SHARP, 1996 ; BODDY, 1994). Ces expériences sont également des lieux de négociation (LAMBK, 1993 ; FIÉLOUX, *op. cit.*), d'adaptation et de transformation de ces sociétés, tant pour l'individu possédé que pour son entourage.

Quant à la sorcellerie, ce monde complexe où s'affrontent des forces opposées, elle est l'expression de conflits sociaux pour lesquels l'objectif visé est la destruction d'un rival (FAVRET-SAADA, 1977). Or, en se référant à ses observations en Nouvelle-Guinée, LATTAS (1993) relève que le développement économique industriel consolide les pratiques de sorcellerie là où celles-ci préexistaient. Cela signifie que se développent, en même temps que les activités liées à l'économie de marché, de nouveaux champs d'expression où la sorcellerie agit en s'intensifiant.

L'accélération de l'activité crevette, le caractère unique, indivis, de la ressource marine et les conflits liés à son accès ont pour effet d'exacerber le sentiment de jalousie chez les pêcheurs et d'étendre l'exercice des pratiques de la sorcellerie. Les tensions engendrées par la compétitivité et par la menace que représente l'étranger, surtout lorsqu'il utilise des techniques de pêche innovatrices et plus efficaces, génèrent des sentiments de jalousie et de méfiance généralisés.

Suivant les conceptions locales, le succès rapide d'un individu ne peut s'expliquer que par la chance acquise par la pratique de la sorcellerie. En effet, la ressource étant la même pour tous, le succès des uns se fait forcément aux dépens des autres. Aussi pour « forcer sa chance », l'individu s'entourera de protections magiques avant de partir en mer. Mais surtout il fera en sorte d'amoinrir la chance de l'autre en ayant recours à la sorcellerie. S'attaquer à autrui apparaît, dans ce cas, le moyen le plus sûr de garantir sa chance et de faire bonne pêche. Il est à noter que cette pratique est considérée comme un vol par les pêcheurs malchanceux. Les collecteurs partagent la même perception et les mêmes pra-

tiques, attribuant à la sorcellerie le succès des pêcheurs fidélisés par un collecteur rival.

La victime comme l'agresseur peuvent utiliser les mêmes pratiques, soit pour se protéger d'attaques pressenties, soit pour anéantir la réussite d'autrui. Par ces techniques, chaque individu a la possibilité d'intervenir sur le sort de chacun, ce qui génère un climat social et professionnel fortement façonné par les stratégies offensives et défensives.

La sorcellerie se comporte de diverses méthodes⁹ par lesquelles des individus, mus par des émotions de peur, de jalousie et d'envie, interviennent dans des situations qui leur échappent et sur lesquelles ils ont peu de contrôle. Comme le rapporte Hélène ANDRÉ-BIGOT (1998) au sujet des pêcheurs de Sainte-Lucie (Caraïbes) et comme on l'observe à Madagascar, les inégalités économiques, le prestige social et le savoir-faire de certaines personnes incitent des individus et des groupes à entreprendre des actes qui viseront par exemple à diminuer le rendement ou la chance d'autrui pour augmenter la leur, à détruire des couples à revenus relativement importants et à attirer dans son engin de pêche plus de produits que dans celui du voisin. Ces actes, chez les pêcheurs malgaches, sont motivés par la constatation du succès d'autrui et donc la certitude d'être l'objet d'un mauvais sort ou par la peur d'une attaque éventuelle.

Dans les communautés de pêcheurs, nombreux sont ceux qui consultent des devins-guérisseurs qui les protègent de leurs rivaux potentiels au moyen d'un rituel et d'un talisman protecteur. Aussi, le succès économique de plusieurs personnes est-il souvent précédé de consultations auprès de sorciers qui dirigent sur elles la chance et fabriquent des talismans offensifs qui, apposés près de la demeure ou la pirogue d'un rival, lui occasionnent une série de malchances et d'insuccès. Ce genre d'attaques génère au sein de la population une méfiance constante à l'égard des nouveaux arrivants. Ainsi, les réseaux de relations de confiance sont restreints et constituent de petits regroupements d'une quinzaine de personnes basés sur l'amitié ou la parenté. Ces personnes résident à proximité et collaborent dans les activités quotidiennes domestiques et halieutiques de façon à s'assurer une autonomie relative. Les autochtones et les étrangers ont à cet égard une attitude similaire.

Hélène ANDRÉ-BIGOT présente le phénomène de la jalousie comme constitutif des rapports sociaux. Selon elle, la sorcellerie serait l'explication de différences individuelles (1998 . 479) et permettrait l'extériorisation du sentiment de jalousie. De même, EVANS-PRITCHARD (1972) avait relevé chez les Azande du Soudan le climat de méfiance généralisé au sein de

⁹ Ces méthodes vont des interventions chimiques (empoisonnement, intoxication) aux interventions psycho-socio-spirituelles (confection de talismans protecteurs ou offensifs, incantations protectrices ou offensives, intervention d'entités défuntes ou de génies de la nature) (GIGUÈRE, 1999 ; SHARP, 1996).

la communauté étudiée puisque personne ne sait qui est sorcier et qui ne l'est pas. À Ambavanankarana, presque tous les pêcheurs disent avoir été l'objet d'un mauvais sort ou, du moins, le soupçonnent-ils. Cependant, personne ne se hasarde à accuser ouvertement une personne de pratiquer la sorcellerie car cela entraînerait le renvoi de l'accusé ou son jugement auprès du roi, sanction assortie d'une amende. Néanmoins, les accusations indirectes, c'est-à-dire par de tierces personnes, se propagent rapidement.

Les Malgaches sont traditionnellement prudents devant l'inconnu, notamment en ce qui concerne des éléments du territoire dont la morphologie est rare ou particulière (GOEDFROIT, 1998 b). En effet, ces endroits sont dits habités par des génies de la nature à qui la cohabitation avec le genre humain ne plaît guère. La destruction de son habitat peut coûter la vie à celui qui n'a pas perçu leur présence. De la même façon, pourrait-on dire, les Antankarana protègent leur milieu de vie et craignent de le voir pillé par les étrangers. L'arrivée massive de migrants à Ambavanankarana, et dans d'autres fronts pionniers de la crevette, bouscule non seulement l'organisation des autochtones mais aussi leur entente avec les ancêtres et les entités hébergées dans la nature avoisinante au village. Si un conflit survenait entre les vivants et les entités spirituelles, la vie des habitants, autochtones et immigrants, serait menacée. Par conséquent, l'autorité que confère l'antériorité de la résidence sur un territoire, pour les génies de la nature comme pour les autochtones, doit être respectée.

Les divisions sociales multiples liées aux engins de pêche, à la terre d'origine, à l'allégeance à l'autorité royale, aux croyances ou aux pratiques, entraînent un état de méfiance quasi généralisé au sein de la communauté. Cet état s'exprime par la fertilité des rumeurs, l'importance de la peur chez les individus et l'absente ou malhabile communication avec des personnes inscrites hors du réseau quotidien et ce, par souci de protection. Il en résulte une absence notoire de consensus au sein des pêcheurs (sur les prix des produits, par exemple).

Confiance *versus* méfiance

Les fronts pionniers de la crevette à Madagascar sont le lieu d'enjeux particuliers. Certains d'entre eux, plus résistants, maintiennent, tel qu'à Ambavanankarana, la sacralité des lieux, ce qui les aide à contrôler un temps soit peu une ressource renouvelable essentielle à leur subsistance. Ces territoires faisant dorénavant l'objet d'une exploitation massive au

profit des industries exportatrices se dénaturent et se désacralisent notamment par la venue massive de gens de multiples origines. De manière évidente, cette situation entraîne la méfiance et la peur chez les autochtones qui connaissent le pouvoir et la colère potentielle des ancêtres et des génies de la nature, tandis que les migrants, loin de leur terre d'origine et des leurs, sont d'autant plus vulnérables, du moins le présentent-ils comme tel, aux attaques en sorcellerie effectuées à leur rencontre par les autochtones mais également par les autres migrants.

Le climat de ce type de communauté souvent temporaire participe à la création d'un nouveau rapport à autrui, l'autre dont on ne connaît ni la provenance, ni le dessein. La tension exacerbée n'est pas étrangère au fait que chaque individu doit dorénavant négocier simultanément avec des altérités de diverses natures. En effet, en plus d'affronter *l'autre culturel*, en raison des origines variées des migrants, chaque individu se voit aussi confronté à *l'autre économique*, dont les pratiques et desseins restent inconnus et potentiellement risqués pour les autochtones (fraude, vol, commerce sauvage et concurrence économique) et dans certains cas, il se voit également confronté à *l'autre religieux*, avec le foisonnement des sectes et des nouveaux mouvements religieux à Madagascar, notamment à Ankazomborona.

Il est à ce propos important qu'ajouter qu'Ambavanankarana n'a connu que tardivement l'implantation d'associations de pêcheurs traditionnels et que celles-ci sont peu nombreuses et exclusivement laïques, contrairement à ce qui se passe dans les autres fronts pionniers de la pêche crevette. Cela est sans aucun doute dû au maintien d'un certain contrôle autochtone sur les pratiques et croyances religieuses étrangères à leur communauté, sur les initiatives économiques et sur les lieux d'exploitation de la ressource. Il ne faut pas pour cela en déduire que la valorisation de la pêche crevette dans ce village n'a suscité que des réactions négatives sans entraîner une mobilisation et la création ou le renforcement de nouvelles formes d'associations.

Certains rituels regroupent des personnes faisant allégeance aux ancêtres antankarana. La participation à de tels rituels¹⁰ renforce le pouvoir des autochtones par la réaffirmation de leur identité collective et de leurs références communes mais les scinde franchement en deux camps : les adhérents à la tradition et les non-adhérents. Cette dichotomie supplémentaire entre traditionalistes et « modernes » ne se présente pas, une fois de plus, sous forme de cloisons étanches¹¹.

Le village d'Ambavanakarana semble donc avoir échappé à la prolifération des mouvements associatifs et religieux qui touchent actuellement

¹⁰ Le *fisehana*, bain annuel de purification des *tromba*. Les Antankarana de toute la province sont alors conviés à Ambavanankarana afin de manifester leur référence collective à l'histoire de leurs ancêtres fuyant par la mer pour sauver la pérennité de leur règne (GEZON, 1999 ; GIGUÈRE, 1999).

¹¹ Par exemple, quelques immigrants pratiquant le culte de possession érigent leur maison à l'est, près des autochtones, alors que les Antankarana moins traditionalistes, scolarisés ou issus des centres urbains, s'installent à l'ouest, près des immigrants.

la majorité des fronts pionniers de la pêche crevette. Les édifices religieux (hors les mosquées et lieux de cultes coutumiers) sont formellement interdits à Ambavanankarana et rares sont les associations. En définitive, le principal réseau de confiance demeure celui des possédés royaux, par lesquels toute politique et décision villageoise doivent être validées. Cette communauté, dotée d'un pouvoir évident, est presque entièrement féminine. Les quelques possédés masculins du village nourrissent peu de liens avec les possédées féminines, notamment parce qu'ils sont rarement antankarana et sont souvent habités par des entités étrangères à la royauté. Par conséquent, ces entités n'ont pas une « utilité » politique aussi évidente, leur action étant plutôt tournée vers la guérison et la médiation de conflits interpersonnels, certes impliqués dans les enjeux politiques et économiques de la région.

Enfin, le foisonnement des pratiques de sorcellerie, de possession et l'exacerbation des émotions telles que la jalousie et la peur, dans l'ensemble des fronts pionniers de la crevette, sont des indices de transformation profonde de ces communautés villageoises et d'un affrontement des pouvoirs locaux. Une situation que ne devraient pas ignorer les décideurs concernés par l'aménagement et le développement de cette pêcherie, par le simple fait que leurs actions ont une incidence sur cette réalité qui par conséquent les intègre comme nouveaux acteurs, souvent malgré eux, dans les conflits locaux.